

## Les allocs dans le viseur des « économies »

Dans le cadre de la modernisation des politiques publiques dont l'objectif est de faire économiser 7 milliards d'euros à l'état d'ici 2011, le gouvernement qui a déjà annoncé des mesures, en particulier celles de la réorganisation des services de l'état, dont la création de directions départementales et régionales de cohésion sociale, s'en prend aujourd'hui au pouvoir d'achat des familles.

Après la suppression des avantages financiers de la carte famille nombreuse annoncée, puis retirée (mais financée différemment), deux mesures vont amputer le pouvoir d'achat des familles avec enfants :

- à compter du 1er mai, les allocations familiales seront réduites. Alors qu'elles étaient majorées de 33,51€ à partir de l'âge de 11 ans, et 59,57€ à 16 ans, il n'y aurait plus qu'une revalorisation de 59,57€ à 14 ans. Ce décret concerne 4.5 millions de parents d'adolescents qui vont perdre en moyenne 600€ par an. Au total le gouvernement escompte faire 138 millions d'« économies » sur le dos des familles. Et il ose affirmer que « l'objectif est un redéploiement qui permet d'avoir une politique familiale soutenue » alors que l'augmentation de l'allocation de frais de garde d'enfant (Paje) – objet de ce « redéploiement » -

coûtera 35 millions d'euros. Au total c'est bien une somme de l'ordre de 100 millions d'€ qui est ponctionnée dans la poche des familles

- en septembre, le montant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) devrait être modulé suivant l'âge de l'élève. Cette allocation de 272 euros en 2007, accordée sous conditions de ressources, pourrait être diminuée de manière importante pour les enfants du primaire et ne serait pas totalement compensée par des montants plus élevés pour ceux du collège et du lycée.

On est loin d'une politique familiale ambitieuse

La CGT revendique des allocations familiales universelles, ouvertes dès le premier enfant, d'un montant de 230€ mensuels par enfant.

La CGT revendique que l'ARS soit versée pour tous les enfants scolarisés. Dès la primaire à hauteur de 272€, revalorisée en 2008, et une majoration significative pour les enfants scolarisés au collège ou au lycée.

Seule la mobilisation de tous les salariés et des parents peut empêcher ces mauvais coups. Seule la lutte peut imposer la satisfaction des besoins des familles.

## Quelle réforme pour l'hôpital ?

Ce n'est pas la question d'une réforme de l'hôpital qui pose problème, mais le sens et les finalités qu'on entend lui donner, les moyens qu'on y accorde, et la méthode qu'on utilise.

Alors que la question des moyens (en personnels, en ouvertures de lits, en équipements...) y est posée avec force, et que l'accès aux soins se dégrade (avec 14% des assurés sociaux qui ont renoncé aux soins pour des raisons financières -32% chez ceux qui n'ont pas de complémentaire santé-) tout le monde est d'accord pour une réforme.

**Mais pour avancer dans la qualité et l'efficacité du service public, pas pour reculer !**

Or ce qui se prépare au travers d'un projet de loi qui serait soumis au parlement à l'automne, est alarmant :

- coté sens et finalité de la réforme, elle est déterminée par une vision strictement comptable et restrictive (qui d'ailleurs élude totalement la question du financement et des ressources nouvelles indispensables).

- coté moyens, la logique qui s'engage entre pleinement dans le sens de celle de la RGPP, avec des propositions du rapport Larcher qui sont élaborées dans ce cadre, une annonce de 5 milliards d'économies de dépenses de la sécurité sociale qui ne peuvent pas être sans effets sur l'hôpital, .

- coté méthode, et outre le fait qu'on est loin du large débat nécessaire sur de tels enjeux, il y aurait un véritable chantage à la mise en œuvre de restructurations « désertificatrices » de l'offre de soins qui conditionneraient des financements !

Non, c'est bien une toute autre réforme qu'il faut pour l'hôpital. Et si elle ne peut ignorer les limites financières, elle doit avant tout partir des populations, des malades, des besoins de soins sur tout le territoire...

Le relevé de conclusion Oudinot, au terme des grèves de 1968 dans la fonction publique, stipule que « l'ensemble des problèmes à caractère social... sera examiné par une commission constituée à cet effet ». Sur cet aspect particulier, les syndicats poseront deux préalables : la masse des crédits affectés aux services sociaux (3% de la masse salariale globale) et les modalités de gestion (afin qu'elle soit confiée aux représentants des personnels). C'est aussi de cette offensive sur le terrain de l'action sociale que naîtra, en juin 1970, le Comité Interministériel des Services Sociaux (devenu depuis le CIAS).